AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1266E RÉUNION

19 MARS 2025
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1266 (2025)

COMMUNIQUÉ

SILENCING THE GUNS IN AFRICA
www.peaceau.org

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 1266e réunion, tenue le 19 mars 2025, sur la déradicalisation comme levier de la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses décisions et prises de position antérieures sur la déradicalisation, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, en particulier les communiqués suivants : [PSC/MIN/COMM.1111 (2022)] adopté lors de sa 1111e réunion tenue au niveau ministériel le 7 octobre 2022, et le communiqué [PSC/PR/COMM.1237 (2024)] adopté lors de sa 1237e réunion tenue le 23 octobre 2024 ;

Prenant acte des déclarations d'ouverture de S.E. Ambassadeur Mohamed Arrouchi, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'UA et Président du CPS de l'UA pour le mois de mars 2025 et les remarques liminaires de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité de la Commission de l'UA ; et ***notant également*** la déclaration écrite de S.E. Parfait Onanga Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. ***Se déclare vivement préoccupé*** par la recrudescence alarmante des activités terroristes sur l'ensemble du continent, qui entraînent des conséquences dévastatrices, que sont notamment la perte en vies humaines, la destruction des moyens de subsistance et le déplacement de populations, pour ainsi créer de graves crises humanitaires ;

2. ***Se déclare également préoccupé*** par la menace croissante que représente le retour des combattants terroristes étrangers ou leur réinstallation dans des zones de conflit, apportant avec eux une expérience du combat, un endoctrinement idéologique, des liens avec des réseaux de criminalité transnationale organisée et une expertise opérationnelle qui pourraient renforcer les réseaux terroristes existants en Afrique ;

3. ***Souligne*** que la déradicalisation est un outil efficace dans la lutte contre les idéologies extrémistes et les discours de haine, ainsi que dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent ; à cet égard, ***souligne*** la nécessité d'intégrer la lutte contre la radicalisation et les idéologies extrémistes dans le plan d'action de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;

4. ***Encourage*** les États membres à renforcer en permanence la capacité institutionnelle des organismes nationaux responsables de la défense et de la sécurité nationales et les invite instamment à renforcer davantage les structures de gouvernance et à appliquer les mesures de contrôle des armements pour lutter contre la prolifération des armes illicites ;

5. ***Exhorte*** les États membres à s'attaquer de manière globale aux causes structurelles profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent, ainsi qu'aux facteurs qui les alimentent et les facilitent, en se fondant sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement, comme le reflète la Déclaration de la conférence politique de l'UA sur la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique (Déclaration de Tanger) ;

SILENCING THE GUNS IN AFRICA
www.peaceau.org

6. ***Souligne*** la nécessité de renforcer davantage les cadres nationaux, régionaux et continentaux de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent propices au terrorisme, notamment les processus de Djibouti et de Nouakchott sur l'échange de renseignements en vue du renforcement de la sécurité dans la région sahélo-saharienne et de la Corne de l'Afrique ;

7. ***Souligne également*** la nécessité de renforcer le cadre réglementaire et législatif afin de combler les lacunes juridiques existantes en matière de gouvernance qui contribuent à l'aggravation de l'extrémisme violent menant au terrorisme ; à cet égard, ***souligne*** la nécessité de revoir régulièrement le cadre juridique de l'UA en matière de lutte contre le terrorisme afin de l'aligner sur le contexte actuel et sur le cadre juridique international existant en matière de lutte contre le terrorisme ;

8. ***Souligne*** l'importance de renforcer la collaboration entre et parmi toutes les parties prenantes essentielles à tous les niveaux : local, national, régional et continental ainsi qu'international ;

9. ***Reconnaît*** le rôle essentiel des chefs religieux et communautaires dans la lutte contre les idéologies extrémistes, notamment par des enseignements religieux modérés, le dialogue interconfessionnel, la conception et la diffusion de messages alternatifs et l'engagement auprès des jeunes à risque ; et ***encourage*** les États membres de l'UA à mettre en place et à renforcer des plateformes pour promouvoir le dialogue interconfessionnel, la tolérance et la coexistence pacifique ;

10. ***Souligne*** la nécessité de renforcer les mécanismes d'alerte précoce et de prévention afin d'anticiper et d'atténuer les risques d'extrémisme violent, ainsi que la nécessité de mettre en place des mécanismes de prévention adaptés aux jeunes, qui sont particulièrement vulnérables aux discours idéologiques extrémistes ;

11. ***Souligne*** la nécessité de mécanismes de prévention adaptés aux camps de réfugiés, où les jeunes sont particulièrement vulnérables aux narratifs idéologiques extrémistes ;

12. ***Souligne*** la nécessité d'investir dans la recherche sur l'impact des avancées technologiques sur la radicalisation et l'extrémisme violent en Afrique ; à cet égard***, appelle*** à un renforcement de la coopération entre les États membres de l'UA et les entreprises technologiques afin de détecter et de supprimer les contenus extrémistes des plateformes numériques et de renforcer les mesures de cybersécurité afin de surveiller et de perturber les activités terroristes en ligne ;

13. ***Souligne*** le rôle important de stratégies de communication efficaces pour sensibiliser le public aux dangers du terrorisme et de l'extrémisme violent et ***exhorte*** les médias à : (i) promouvoir la culture de la paix et de la tolérance dans toute l'Afrique ; (ii) contrer la propagande extrémiste en amplifiant les narratifs d'unité et de coexistence ; (iii) compléter les programmes d'éducation à la paix par un journalisme responsable sur les questions liées à la radicalisation et à l'extrémisme ;

14. ***Souligne*** qu'il est impératif de tirer parti des meilleures pratiques et de l'expérience acquise par les pays africains en créant des plateformes pour le partage des expériences, des enseignements et des meilleures pratiques en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent propices au terrorisme ;

15. ***Souligne*** la nécessité pour les États membres de l'UA, avec le soutien de la Commission de l'UA, de mobiliser des ressources adéquates en vue de l'élaboration d'initiatives globales et inclusives pour s'attaquer à la radicalisation et lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;

16. ***Décide*** de demeurer activement saisi de la question.